

ACRE - Directives concernant les chiens sur les terrains d'ACRE

Les chiens sont autorisés sur les terrains d'ACRE conformément aux présentes directives. Pour protéger l'intégrité écologique et l'utilisation partagée de ces terres protégées, et afin de s'assurer que les terrains d'ACRE puissent continuer d'être appréciées par tous, les propriétaires ou les personnes avec des chiens ("Propriétaires") doivent respecter les points suivants :

Chiens en laisse et non en laisse

- ❖ Les chiens agressifs doivent être tenus en laisse et/ou muselés.
- ❖ Ne laissez pas votre chien être agressif envers d'autres chiens ou les personnes.
- ❖ Votre chien doit porter un collier ou un harnais.
- ❖ Apporter toujours une laisse avec vous
- ❖ Votre chien doit répondre aux commandes vocales (rester et rappeler) et demeurer dans votre champ de vision en tout temps.

Animaux sauvages

- ❖ Les chiens ne doivent pas déranger les animaux sauvages tels que les cerfs et les canards (éviter les poursuites et la chasse).
- ❖ Les chiens ne doivent pas aller dans les étangs lorsque des canards, des tortues, des castors et d'autres animaux sauvages sont présents à proximité.
- ❖ Pendant la période de nidification de la faune aquatique (d'avril à début juin environ), les chiens ne doivent pas aller dans les étangs ni perturber l'habitat sur les rives.

Code de conduite

- ❖ Le respect, la patience et la communication entre les propriétaires de chiens et les autres personnes sont la clé d'une utilisation partagée réussie des terrains d'ACRE.
- ❖ Ne présumez pas que les autres chiens ou personnes veulent jouer ou rencontrer votre chien.
- ❖ Demandez l'avis des autres propriétaires lorsque les chiens ne sont pas familiers les uns avec les autres.
- ❖ Tenez votre chien en laisse à la demande des autres jusqu'à ce que la rencontre soit terminée.
- ❖ Veillez à ce que votre chien ne saute pas sur les gens.
- ❖ Les propriétaires sont responsables et redevables des actions et du comportement de leurs chiens à tout moment, qu'ils soient en laisse ou non.

Santé des chiens

- ❖ Pour pouvoir utiliser les terrains d'ACRE, les chiens doivent avoir leurs vaccins à jour et ne pas avoir de maladies contagieuses.
- ❖ Les chiennes en chaleur doivent être tenues en laisse.
- ❖ Ramassez et mettez dans un sac les excréments de votre chien et rapportez-le avec vous afin d'en disposer à votre domicile. Ne le laisser surtout pas sur les terres d'ACRE.